

## L'AIR PUR À VOTRE PORTE

BRUNEX: PORTES

IRRÉPROCHABLES

EN TERMES DE COV

Les composés organiques volatils (COV) se dégagent de sources naturelles et de produits industriels. Pouvant s'accumuler dans les pièces mal ventilées, ils sont sujets à débat. Il n'existe pour autant aucune limite d'exposition obligatoire, que ce soit en Suisse ou dans l'UE.

BRUNEX prend depuis des années des mesures majeures en termes de protection de l'environnement. Dans ce contexte, l'ensemble de son portfolio a fait l'objet d'un contrôle des COV (dont le formaldéhyde) sur la base de modèles représentatifs. Résultat : les éléments de porte BRUNEX présentent des émissions de formaldéhyde de 97 % inférieures aux valeurs autorisées pour les matériaux dérivés du bois (0,1 ppm maxi.), ce qui qualifie l'ensemble de la gamme pour Minergie ECO. Les résultats des mesures montrent une réduction de 90 % par rapport à la valeur autorisée pour les COV cumulés.



# BRUNEX ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le contrôle des COV portait sur les ouvrants, portes à cadre et huisseries en bois de BRUNEX, avec des surfaces en placage, HPL ou vernis incolores et couvrants en PU, en phase aqueuse ou acryliques. Les résultats remplissent les

spécifications de deux systèmes d'évaluation différents et sont donc particulièrement probants. Un contrôle de suivi de la production en garantit la conformité sur la durée.

## PRODUITS ET PROCÉDÉS TESTÉS

- Filière d'approvisionnement courte
- Essences FSC® pour de nombreux types de portes
- Ligne de produits PUR utilisant essentiellement des liants et des colles exempts de formaldéhyde
- Adaptés aux Bâtiments verts
- Économie d'énergie grâce à une nouvelle production
- Écobilan pour tous les produits
- Déclaration environnementale des produits (EPD) à télécharger sur [www.brunex.ch](http://www.brunex.ch)



### FACTBOX:

**Organisme de contrôle:** Institut technique de la fenêtre (ift), Allemagne  
Base: programme de certification pour produits de construction QM 359, portes COV

Recommandation UM-01/1

Examen de l'ouvrant et de l'huisserie

Mesure au bout de 3 et 28 jours

#### Procédé 1

AgBB: comité d'évaluation de l'impact sur la santé des produits du bâtiment, Allemagne

**Résultat:** exigences respectées

Limite d'émission de formaldéhyde au bout de 28 jours: 0,120 mg/m<sup>3</sup>

(correspond à 0,1 ppm)

Valeur mesurée pour le formaldéhyde au bout de 28 jours: 0,004 mg/m<sup>3</sup>

#### Procédé 2

Décret n° 2011-321 : Émissions dans l'air intérieur, France

**Résultat:** exigences A+ respectées

(classe des émissions les plus faibles)

Limite d'émission de formaldéhyde au bout de 28 jours: 0.01 mg/m<sup>3</sup>

Valeur mesurée pour le formaldéhyde au bout de 28 jours: <0.006 mg/m<sup>3</sup>

**Qualifications:** Minergie ECO, Bâtiments verts ; les résultats des tests sont valables pour l'ensemble de la gamme BRUNEX, des contrôles des éléments individuels ne sont pas nécessaires (« without further testing »)